



COMITÉ SYNDICAL DU-MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-81

ASSAINISSEMENT

17 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'étude relative au Schéma Directeur d'Assainissement (Marché n° 12-20-67)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 17 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat,

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 17 septembre 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Dominique KUDLA, délégué de la commune de VILLERON

Nombre de présents : (52)

Dont (50) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine DE WALSH DE SERRANT et Jean-Yves THIN (Piscop), Thierry FELLOUS (Saint-Brice-Sous-Forêt).

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES et Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonnesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonnesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Nordine HABIBECHE (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsout).

Absent(e)s et représenté(e)s (7) :

CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Claude BONNET (Bonneuil-en-France) donne pouvoir à Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France)
Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonnesse) donne pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonnesse)
Marie-Claude CALAS (Bouqueval) donne pouvoir à Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot)
Gérard DREVILLE (Saint-Witz) donne pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

CCCPF : Lionel LEGRAND (Mareil-en-France) donne pouvoir à Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France).

Présent(e)s sans droit de vote : (2)

CARPF : Éric MALLE (Ecouen)
Adeline COURTOIS (Vémars)

ASSAINISSEMENT

17 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'étude relative au Schéma Directeur d'Assainissement (Marché n° 12-20-67)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH, dans son souhait de respecter les attendus du 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a entamé fin 2019 les démarches permettant d'avoir sur l'ensemble du territoire un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et des zonages d'eaux pluviales et d'eaux usées opposables.

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux pluviales et eaux usées a ainsi travaillé au cours du 1^{er} semestre 2020 afin de définir le cahier des charges, la consistance et l'étendue de la mission.

Sur cette base, l'étude diagnostique du système d'assainissement, qui doit maintenant être réalisée, a pour objet d'élaborer :

- un état des lieux du système d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) de nature à définir un programme pluriannuel d'actions en cohérence avec la planification urbaine,
- le zonage « eaux pluviales »,
- le zonage « eaux usées ».

Cette étude permettra ainsi au SIAH d'avoir une vision globale, à court, moyen et long terme, de l'assainissement sur le territoire, tant au plan technique que financier.

Les prestations devraient débuter en janvier 2021 et se dérouleront sur une période estimée à 24 mois.

Le montant estimatif de cette étude s'élève à 1 350 000,00 € HT.

Une demande de subvention sera effectuée par décision du Président et le SIAH pourrait obtenir un taux de subvention maximum de 80 % auprès des organismes compétents.

Les crédits sont prévus en dépenses d'investissement au compte 2031 - Frais d'études des budgets eaux pluviales et eaux usées.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUEVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant le montant estimatif de l'étude relative au Schéma Directeur d'Assainissement étude fixé à 1 350 000 € HT,

Considérant la nécessité de lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert,

ASSAINISSEMENT
S Y N D I C A T
I N T E R C O M M U N A L
D E
G A R G E S - L E S - G O N E S S E

17 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'étude relative au Schéma Directeur d'Assainissement (Marché n° 12-20-67)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réalisation de l'étude du schéma directeur d'assainissement,
- 2- **Prend acte** que la durée prévisionnelle des prestations est de 24 mois,
- 3- **Prend acte** qu'une demande de subvention sera effectuée par décision du Président auprès des organismes compétents et que le SIAH pourrait obtenir un taux maximum de subvention de 80 %,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution de ce marché public.

À ARNOUVILLE, le mercredi 23 septembre 2020

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/09/2020
Affichée le : 29/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.